



## Déclaration au CTAC Conjoint du 6 mars 2012

Le 4 mai 2011, Luc Béal-Rainaldy, secrétaire général du SNUTEFE-FSU, mettait fin à ses jours dans les locaux de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services (DAGEMO) du ministère du Travail, Tour Mirabeau.

Le 18 janvier 2012, se suicidait Romain Lecoustre, jeune inspecteur du travail major de sa promotion : un décès directement lié à des conditions de travail extrêmement dégradées au sein des services de l'inspection du travail du Pas-de-Calais.

*Pas de hasard dans ces deux vies brisées : ce choix de rupture et d'adieu brutal de ces agents, investis et professionnels, est l'illustration tragique de cette politique de mise en danger due à cette déferlante de réformes et cette charge de travail sans fin, qui les dépasse, les submerge, et les noie.*

**Le désastre est là : que fait l'administration, quelle réponse donne t-elle ?**

Ainsi, le CHSCTM du ministère du travail du 7 février 2012 avait prioritairement inscrit à son ordre du jour :

- Le suicide de Romain LECOUSTRE ;
- La présentation du rapport de la commission d'enquête du CHSM suite au suicide de Luc BEAL- RAINALDY.

*Suite à ce CHSCT, le ministère a et refuse toujours de reconnaître les suicides de nos collègues, Luc et Romain, en accident de service, renvoyant cette question à la tenue de commissions de réforme et s'exonère de toute réflexion sur le malaise grandissant par des annonces insuffisantes et inappropriées, voire des « leurres », faites dans une lettre du 15 février 2012 de la Secrétaire générale des ministères sociaux : ainsi*

- étalement des entretiens professionnels sur l'année 2012 « à l'exclusion des aspects seulement quantitatifs ».
- journée de réflexion sur les métiers exercés dans les DIRECCTE, notamment ceux de l'inspection du travail.
- mise en place d'une énième mission d'appui sur ces questions !

*En outre, dans ce courrier,*

*pas un mot à propos du suicide de Luc Béal-Rainaldy  
et des mesures que ce geste rend indispensables,  
pas un mot de ce qui a été dit et acté au CHSCTM du 7 février 2012.  
Ce silence assourdissant résonne comme un mépris pour son souvenir.*



Pour nos organisations syndicales, il serait inqualifiable que le suicide récent de Romain Lecoustre ne soit pas également qualifié en accident de service, pour occulter le suicide de Luc Béal- Rainaldy ou en minimiser ses causes.

Les motifs de ces gestes de nos camarades, méritent d'être collectivement considérés, analysés et doivent se traduire par des réponses appropriées dans l'organisation du travail.

Des enquêtes spécifiques ont déjà été diligentées par l'administration, les CHSCT-M et CHSCT-R ont déjà donné les éléments pertinents et objectifs permettant d'appréhender l'imputabilité de ces deux suicides et d'entraîner leur reconnaissance en accidents de service, sans passer par des commissions de réforme, synonymes pour leurs collègues comme pour nous d'un déni de leurs gestes et d'une fuite des responsabilités de l'administration.

**Cette reconnaissance immédiate des suicides de nos deux collègues en accident de service est la demande de l'intersyndicale du ministère du travail !**

**C'est également notre demande expliquant notre boycott de cette instance CTAC conjoint Santé-Travail**

